PARIS

Réunion d'information sur la campagne 2022 de subvention aux associations

en présence de

Anouch TORANIAN, adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public

Gaëlle CORNEN, sous-directrice de la politique de la Ville et de l'action citoyenne

Stéphane MOCH, chef du service de l'engagement citoyen et associatif

Philippe BROUCQUE, responsable de la mission numérique

Patrick WILLER, chef du bureau des subventions aux associations

01 Qu'est-ce qu'une subvention ?

02 Les chiffres clés des subventions / les appels à projet

03 La procédure

04 Paris Asso

05 Se former au CAP et dans les MVAC

01

Qu’est-ce qu’une subvention ?

Qu’est-ce qu’une subvention ?

Les subventions aux associations permettent d’apporter un soutien financier aux activités d'intérêt général dont elles sont à l’initiative et qu'elles mettent en place.

Il s'agit soit de subventions de fonctionnement, soit de subventions d‘investissement :

1. Les subventions de fonctionnement :

- Financent le fonctionnement annuel de l’association
- Financent le.s projet.s conduit.s par l’association
- Financent une action qui répond à un appel à projet lancé par la Ville de Paris (30 en moyenne /an)

2. Les subventions d’investissement :

- Financent les biens durables et les travaux qui constituent le patrimoine de l’association

C’est le montant et/ou la nature de l’achat qui différencie l’imputation en fonctionnement ou en investissement , ex un écran d’ordinateur seul relève du fonctionnement courant mais l’achat de 15 ordinateurs relève de l’investissement.

=> Les associations peuvent bénéficier par ailleurs de concours en nature (prêt de salles ou de matériel).

=> Une subvention n'est jamais attribuée spontanément. Il appartient donc à l'association, et à elle seule, d'en faire la demande sur présentation d'un dossier.

Qu'est-ce qu'une subvention ?

Le cadre législatif des subventions versées aux associations

- Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association

- Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Article 9-1 de la loi n° 2000-321 :
« Constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel ou commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. »

02

Les chiffres clés des subventions 2021 / les appels à projet

Les chiffres clés 2021

6 996 projets associatifs déposés au titre de 2021
par 3 746 associations

2 600 associations subventionnées en moyenne par an pour 4 200 projets

165 millions d'euros votés, en fonctionnement et en investissement au 15 août 2021 (290 millions en moyenne en année pleine)

98 % en fonctionnement
2 % en investissement

Toutes les données sur Open Data de 2013 à 2021

Les chiffres clés 2021

Répartition par montants

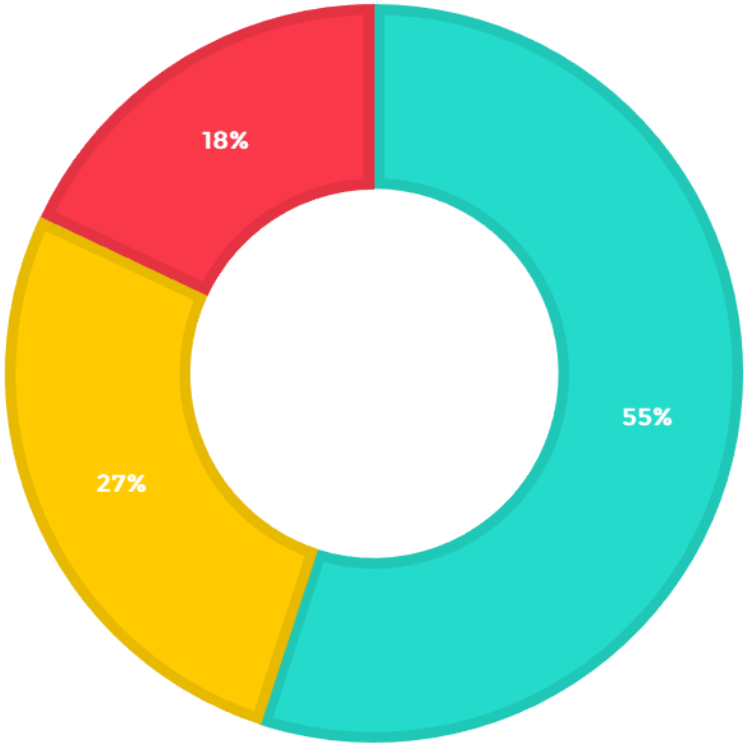

55 % de subventions de moins de 5 000 €

27 % de subventions entre 5 000 € et 23 000 €

18 % de subventions supérieurs à 23 000 €

Médiane : 4 000 €

Moyenne : 40 495 €

Les chiffres clés 2021

Répartition par domaines d'activités

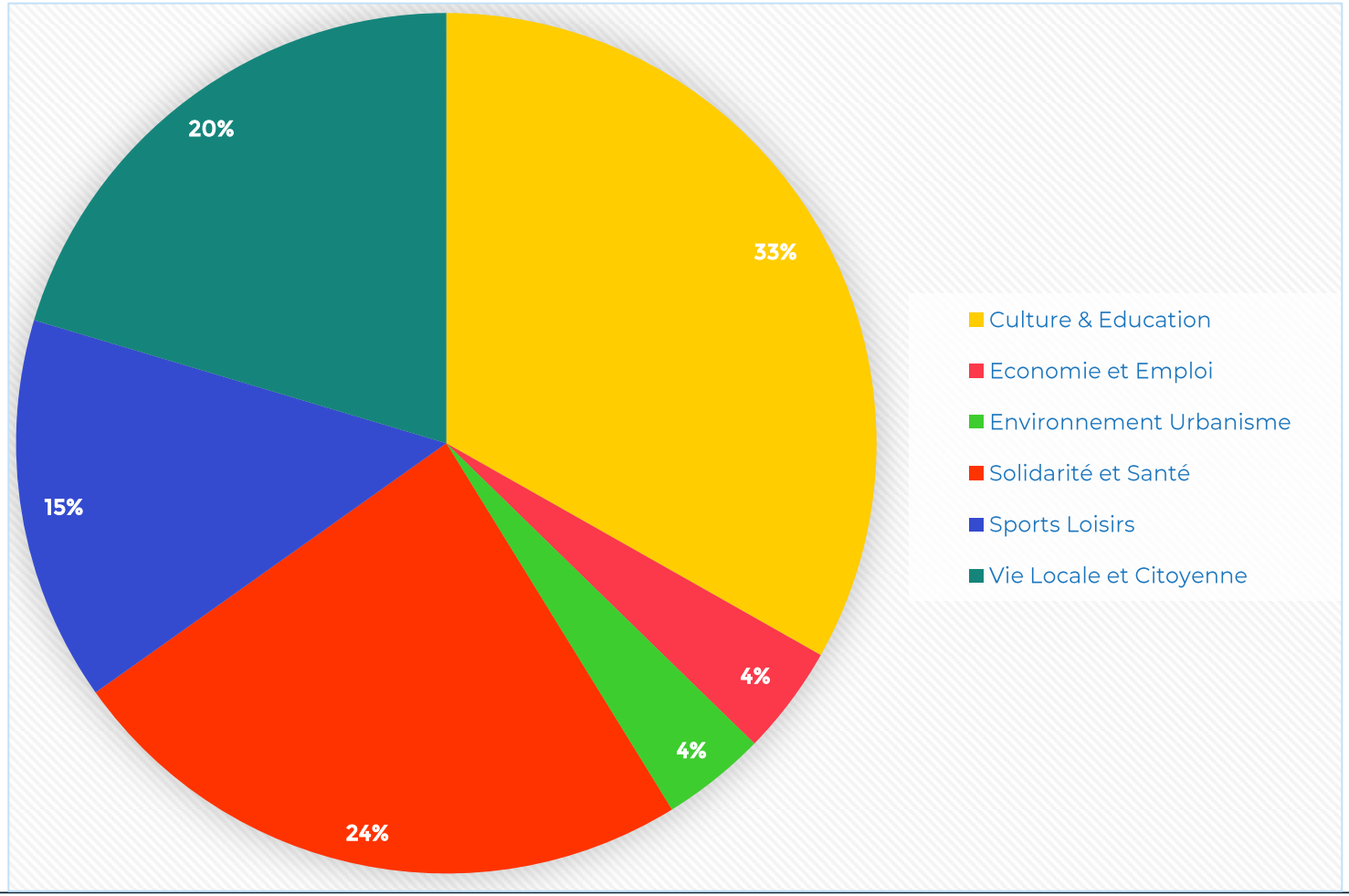

Les appels à projet (généralement reconduits chaque année)

Nombre d'associations	Thématique	Direction pilote
40	Culture scientifique	DAE
7	Rénovation Urbaine	DASCO
1	Alimentation pour tous	DASES
939	Soutien à l'activité culturelle en août	DAC
1	Mission famille	DFPE
100	Initiatives étudiantes	DAE
12	Arts visuels	DAC
6	Budget participatif dans les quartiers populaires	DDCT
163	Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République	DDCT
55	Collège pour l'égalité	DDCT
79	Dynamisation économique	DAE
49	Economie Sociale et Solidaire	DAE
1	Gaspillage alimentaire	DAE
1	Lutte contre la Grande Exclusion	DAC
21	Label Paris Europe	DGRI
6	Réduction des risques de toxicomanie	DASES
46	Innovation	DAE
26	Printemps des cimetières	DEVE
39	Soutien à l'activité économique	DAE
58	Programme linguistique à visée professionnelle	DAE
41	Paris tous en jeux	DAE
12	Réactivation de l'emploi	DAE
31	Aide aux réfugiés, remobilisation	DDCT
55	Solidarité par le développement économique	DGRI
42	Assainissement de l'eau	DGRI
105	Spectacle vivant	DAC
101	Temps d'activités périscolaires TAP	DASCO
248	Ville, Vie, Vacances VVV	DPSP
317	Politique de la Ville	DDCT

L’ appel à projets politique de la ville 2022

⇒ Il est ouvert jusqu’au jeudi 21 octobre 2021, date de clôture, toute demande déposée hors délai ne sera pas examinée.

⇒ Pour toute autre information, cf le règlement de cet appel à projet

⇒ Des ateliers techniques vous sont proposés (slide suivante)

L’ appel à projets politique de la ville 2022

Des ateliers pour aborder les aspects techniques, sont proposés au carrefour des associations parisiennes CAP.

Vous pouvez d’ores et déjà vous inscrire au lien suivant ATELIER REPONDRE A UN APPEL A PROJET POLITIQUE DE LA VILLE 2022.

Ces ateliers (10 personnes maximum) sont destinés aux associations qui souhaitent déposer une demande de subvention dans le cadre de l’Appel à projet Politique de la Ville. Lors de ces ateliers, les services de l’État et de la Ville de Paris présenteront :

- *la procédure de dépôt (sur poste informatique) pour répondre à l’appel à projet*
- *les différentes lignes de subventions Politique de la Ville de l’Etat et de la Ville de Paris et leurs fonctionnements (VVV, CLAS, adulte-relais, investissement, CPO, etc…)*

Deux prérequis : avoir déjà un compte sur Paris association

avoir des actions qui s’adressent aux habitants des quartiers populaires

Dates :

Lundi 20/09 : 14h-16h Mardi 21/09 : 18h-20h Jeudi 23/09 : 18h-20h

03 La procédure

Le circuit de la subvention à Paris

Bureau des subventions aux associations

1 Vous enregistrez votre association dans Paris Asso (parisasso.paris.fr)

Vos données administratives (statuts etc) sont récupérées depuis la base de données de l'Etat. Ainsi, l'inscription est rapide et prend effet immédiatement, sans dépôt d'aucun justificatif auprès de la Ville de Paris.

2 Vous accédez au service numérique SUBVENTIONS et vous pouvez y déposer votre ou vos demandes.

3 Les demandes sont orientées par le BSA vers la ou les direction·s concernée·s. Vous en êtes informé·e par mail et dans le téléservice SUBVENTIONS.

Votre association doit disposer d'un SIRET.

Le circuit de la subvention à Paris

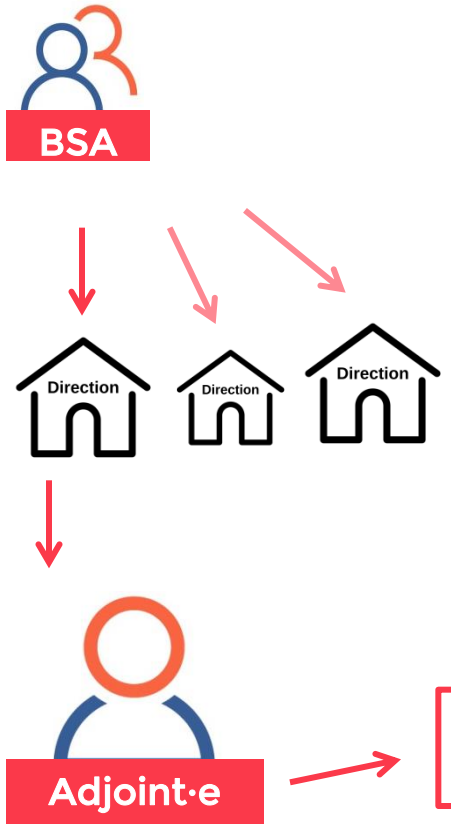

4 La ou les direction·s instruise·nt la demande en lien avec l'adjoint·e sectoriel.

5 Si l'arbitrage est défavorable l'information sera communiquée dans le service SUBVENTIONS avec la mention « non financé ».

⚠ Si votre dossier n'est pas complet il ne pourra pas être instruit.

Actuellement, les comptes 2020 et le PV d'AG les approuvant sont attendus depuis le 30 juillet 2021.

⚠ La subvention n'étant pas un droit mais une libéralité, son refus n'a pas à être motivé.

Le circuit de la subvention à Paris

Arbitrage favorable

Préfecture

Direction des finances publiques de l'État

5 Si l'arbitrage est favorable, un·e adjoint·e de la Maire de Paris rapporte une délibération qui est ensuite soumise au vote du Conseil de Paris.

Après le vote de la subvention au Conseil de Paris :

6 La délibération est transmise au contrôle de légalité de l'Etat.

7 Un mandat est émis puis mis en paiement par la Direction des finances publiques de l'État via la Banque de France.

⚠ Pour les projets localisés dans un arrondissement, le conseil de l'arrondissement concerné donne un avis que le Conseil de Paris est libre de suivre ou non.

⚠ Pour 2021 :
Prochaines séances (publiques) du Conseil de Paris
=> du 12 au 15 octobre 2021
=> du 16 au 19 novembre 2021
=> du 14 au 17 décembre 2021

⚠ Ne pas clore vos comptes bancaires ou signaler tout changement d'établissement bancaire.

La procédure

Au 31 décembre 2020, 55 % des demandes de subventions ont été déposées pour 2021

Objectif : 75 % des subventions votées au premier semestre de chaque année

La campagne de subventions 2022 est ouverte :
Du 1er août au 31 décembre 2021
(hors appels à projets)

Les dates limites de dépôt en 2021 pour la campagne 2022 selon les secteurs d'activité

Egalité femmes/hommes Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations	mercredi 20 octobre 2021
Sport de proximité	jeudi 21 octobre 2021
Vie associative, participation citoyenne et débat public	jeudi 21 octobre 2021
Accueil de la petite enfance (crèche / halte-garderie) Mission familles/pôle partenariats protection maternelle et infantile (soutien à la parentalité, lieu d'accueil enfant- parent, médiation familiale, etc.) Partenariat institutionnel lié au monde éducatif et scolaire Nouveaux apprentissages Actions éducatives et sportive	lundi 25 octobre 2021
Jeunesse	vendredi 29 octobre 2021
Développement économique Emploi Formation professionnelle Tourisme Métiers d'art et mode Commerce et artisanat Économie sociale, solidaire et circulaire Enseignement supérieur Recherche Vie étudiante	vendredi 5 novembre 2021

Les dates de dépôt en 2021 pour la campagne 2022 selon les secteurs d'activité

Culture Patrimoine et histoire de Paris Mémoire et monde combattant	jeudi 25 novembre 2021
Affaires sociales Solidarités, luttes contre les inégalités et contre l'exclusion Seniors et solidarités entre les générations Handicap et accessibilité universelle Santé publique et environnementale Lutte contre les pollutions Réduction des risques et lutte contre l'obésité Aide sociale à l'enfance Droits de l'enfant et protection de l'enfance Hébergement d'urgence et protection des réfugiés	jeudi 25 novembre 2021
Transformation de l'espace public Transports et mobilités Code de la rue	vendredi 26 novembre 2021

Les dates de dépôt en 2021 pour la campagne 2022 selon les secteurs d'activité

Transition écologique Plan climat Eau et énergie Propreté de l'espace public Tri et réduction des déchets Recyclage et réemploi	vendredi 26 novembre 2021
Relations internationales Francophonie Europe	vendredi 26 novembre 2021
Végétalisation de l'espace public Biodiversité et condition animale Alimentation durable et circuits courts	vendredi 26 novembre 2021

04

Paris Asso

https:// parisasso.paris.fr

La connexion à Paris Asso

La connexion à PARIS ASSO s'effectue au moyen d'un compte 'Mon Paris'.

MON PARIS
est le compte unique commun à tous les services numériques de la Ville de Paris.

Paris Asso permet à plusieurs membres de votre association d'intervenir en se connectant avec un identifiant et mot de passe propre à chacun.

Votre identifiant est l'adresse mail de votre choix.

Compte personnel ou compte spécifique pour Paris Asso ? C'est au choix.

Si vous ne disposez pas déjà d'un compte **Mon Paris,** ou si vous souhaitez utiliser une adresse mail dédiée à votre activité associative, **la création du compte Mon Paris est instantanée.**

Si votre SIRET n'apparaît pas dans Paris Asso

Pour fiabiliser les données, les informations administratives relevant du Répertoire National des Associations (Ministère de l'Intérieur) et de la base SIREN (INSEE) sont récupérées automatiquement.

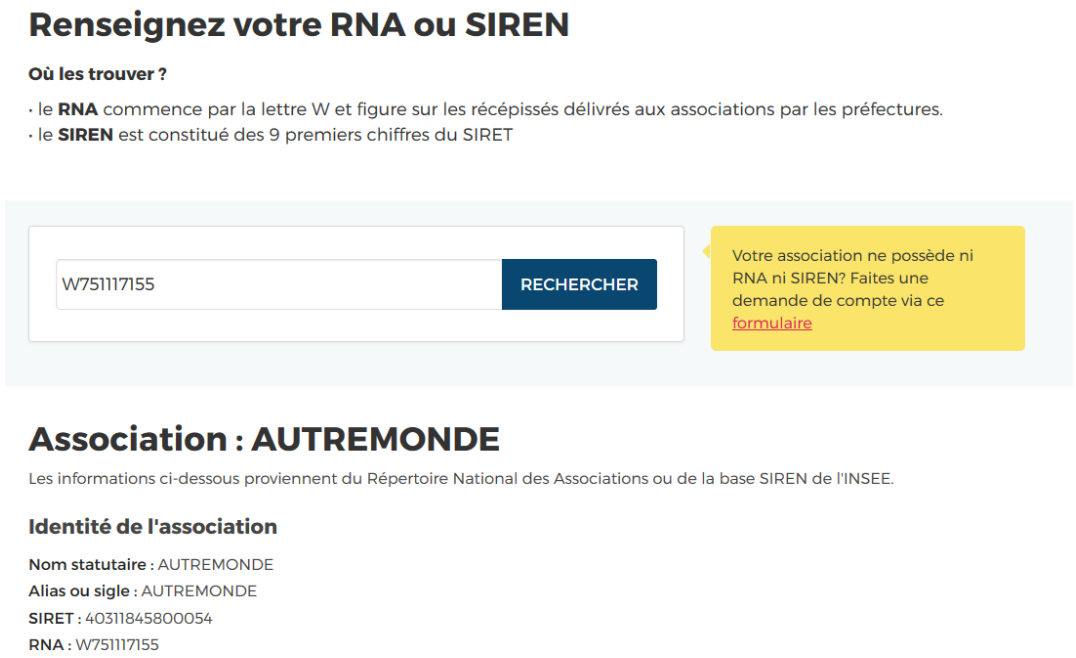

Lors de l'enregistrement d'une association dans Paris Asso, ou la demande de lien d'accès pour les associations déjà inscrites, vous saisissez votre RNA ou votre SIREN.

Après avoir lancé la recherche ou utilisé le lien d'accès, des informations d'identification sont affichées.

Si votre SIREN n'est pas reconnu lors de la recherche ou s'il n'apparaît pas dans les informations présentées, contactez notre service d'assistance en indiquant le nom de votre association, votre RNA et votre SIREN. La correction intervient le plus souvent sous 48H.

L’accès au service Subvention

Une fois votre association inscrite, cliquez sur ‘Faire une demande de subvention’

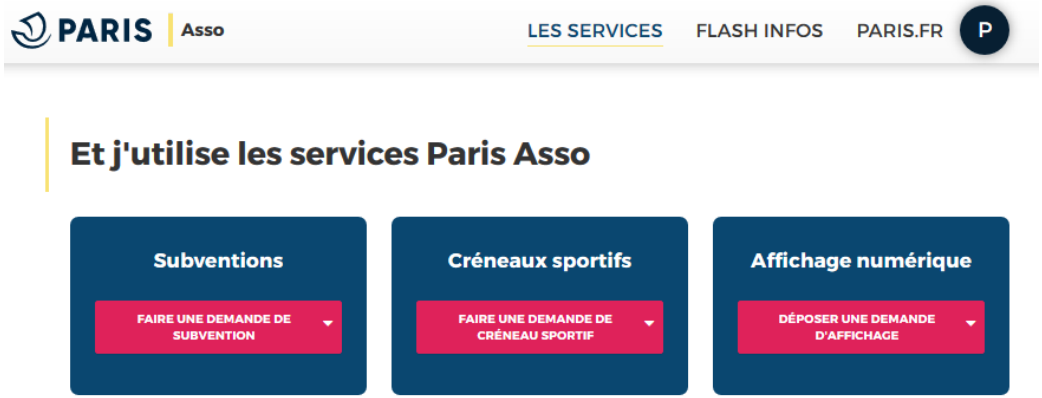

Vos informations Paris Asso doivent être actualisées ou confirmées tous les six mois.

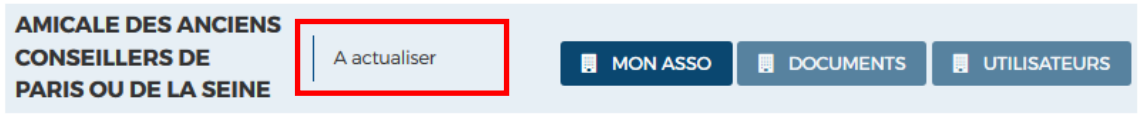

Si le statut affiché est : « A actualiser », accédez à vos informations en cliquant sur le bouton 'MON ASSO‘.

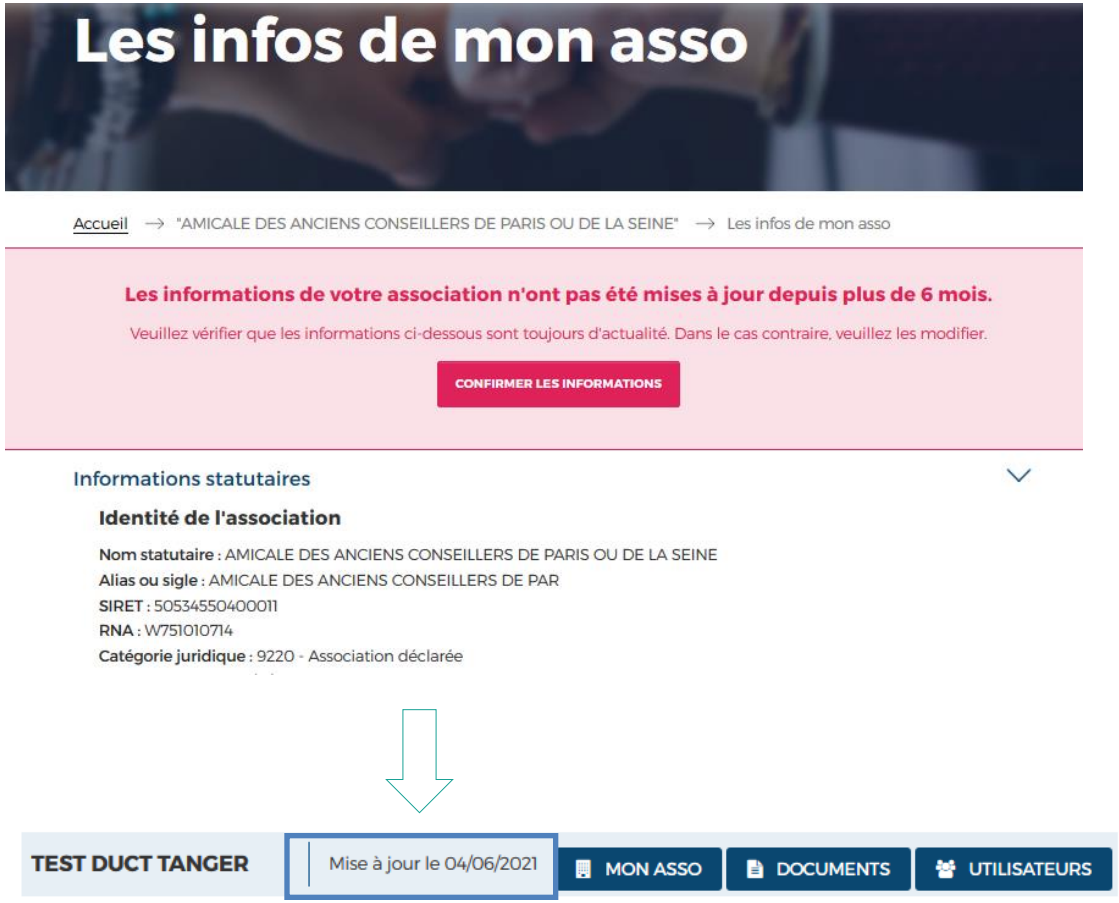

Déposer votre demande en trois étape

- Répondez aux questions du formulaire ‘Informations Générales’ ou confirmez les informations si la dernière validation remonte à plus d’un an
- Saisissez et enregistrez votre demande (la session est limitée à 30 minutes)
- Envoyez votre demande

Besoin d’aide ?

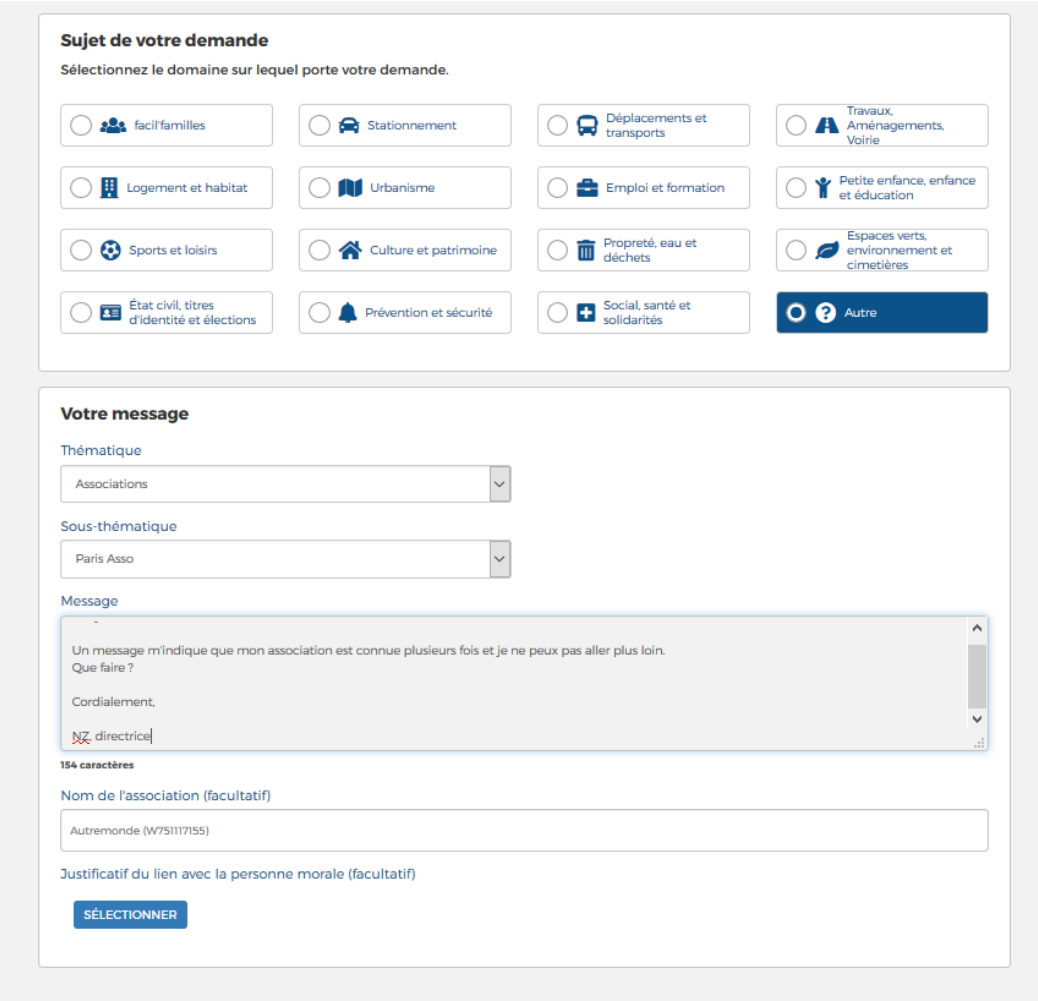

Un lien ‘Contact’ est affiché sur toutes les pages de Paris Asso. Il ouvre un formulaire de demande d’assistance.

05

Se former au CAP et être accompagné par les agents des MVAC

Se former au CAP et aux MVAC

Le Carrefour des associations parisiennes (CAP) et les 16 Maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) vous accueillent pour vous orienter, vous conseiller, vous accompagner et vous former.

CAP

- Accompagnement par des experts
- 36 thèmes de formations gratuites
- Centre documentaire

MVAC

- Conseils et informations
- Formations gratuites liées notamment au financement ou la communication
- Lieux d'activités, de travail et de réunion
- Espaces de co-working

PARIS

Voir parisasso.paris.fr/